



Conseil du développement industriel

Vingt-septième session
Vienne, 26-28 août 2003
Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA DIX-NEUVIÈME SESSION

(28-30 avril 2003)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-8	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	9-10	2
II. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU DI (point 4); FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ONU DI, Y COMPRIS LES NOUVELLES INITIATIVES POUR LA MOBILISATION DE FONDS (point 9)	11-15	2
III. RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 (point 3).....	16-17	3
IV. PROGRAMME ET BUDGETS, 2004-2005 (point 5); BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 (point 6); FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 (point 7)	18-24	3
V. PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE (point 8)	25-26	5
VI. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 10)	27-28	5
VII. DATE DE LA VINGTIÈME SESSION (point 11)	29	5
VIII. ADOPTION DU RAPPORT (point 12) ET CLÔTURE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION	30-31	5
Annexe LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA DIX-NEUVIÈME SESSION		6

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa dix-neuvième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 28 au 30 avril 2003. Les 27 Membres du Comité ont participé à la session, à savoir:

Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Tunisie, Turquie et Venezuela.

2. Ont également assisté à la session les 56 États Membres de l'ONUDI dont les noms suivent:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Monaco, Namibie, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées:

Corps commun d'inspection de l'Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation régionale africaine de normalisation, Union européenne, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et Institut international du froid.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. A. S. Naqvi (Pakistan) au poste de Président; M. H. Szlajfer (Pologne), M. H. A. Sahinbas (Turquie) et M. G. Marquez Marin (Venezuela) aux postes de Vice-Président; et M. Y. Elatawi (Égypte) au poste de Rapporteur.

5. L'ordre du jour de la dix-neuvième session, tel qu'adopté par le Comité, figure dans le document PBC.19/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

6. Le présent rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le présent rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa dix-neuvième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa vingt-septième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet
2003/2	Situation financière de l'ONUDI
2003/3	Programme et budgets, 2004-2005
2003/4	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005
2003/5	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005
2003/6	Passage à un système fondé sur une monnaie unique
2003/7	Date de la vingtième session

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

9. Le 28 avril, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2003/1

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa dix-neuvième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, M. H. A. Sahinbas (Turquie), de les présider.

II. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI (point 4); FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES NOUVELLES INITIATIVES POUR LA MOBILISATION DE FONDS (point 9)

11. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4 et 9.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 4)

12. Le 28 avril, le Comité a examiné un rapport établi par le Directeur général sur la situation financière, notamment sur les arriérés de contribution (PBC.19/10) ainsi que deux documents de séance, à savoir: une note du Secrétariat relative à la situation financière de l'ONUDI (PBC.19/CRP.4) et une note du Secrétariat sur les mesures incitatives et dissuasives visant à encourager le versement des quotes-parts dans les délais (PBC.19/CRP.5).

13. Le 30 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *situation financière de l'ONUDI*, présenté par le Président (PBC.19/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2003/2

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans les documents IDB.27/10-PBC.19/10 et PBC.19/CRP.5;

b) Prie les États Membres de régler leurs contributions, y compris au titre des avances au Fonds de roulement, en totalité et en temps voulu;

c) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions de s'acquitter sans plus tarder de leurs obligations statutaires vis-à-vis de l'Organisation;

d) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts et de rester en contact avec les États Membres et anciens États Membres pour procéder au recouvrement des arriérés;

e) Félicite le Directeur général pour le document PBC.19/CRP.5, qui présente des mesures incitatives et dissuasives, et prie le Secrétariat de continuer à fournir des informations plus précises concernant l'efficacité des mécanismes mis en œuvre au sein d'autres organisations internationales pour inciter les États Membres à régler leurs contributions en temps voulu.”

B. Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds (point 9)

14. Le 28 avril, le Comité a examiné les informations contenues dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2002* sur la mobilisation des ressources financières

(PBC.19/2, chap. V), ainsi qu'un document de séance sur les projets approuvés au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires en 2002 (PBC.19/CRP.3).

15. Le 30 avril, à la demande du Président, le Comité a pris note des informations communiquées sur le point 9 par le Directeur général et le Secrétariat.

III. RAPPORT INTÉrimAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 (point 3)

16. Le 28 avril, le Comité a examiné le rapport intérimaire du Commissaire aux comptes: audit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice 2002-2003 (PBC.19/6), le rapport intérimaire sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (PBC.19/8) et le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2002* (PBC.19/2 et Add.1), ainsi qu'une note du Secrétariat sur l'optimisation de la décentralisation (PBC.19/CRP.6).

17. Le 30 avril, à la demande du Président, du Directeur général et du Secrétariat, le Comité a pris note des informations communiquées sur le point 3 par le Commissaire aux comptes.

IV. PROGRAMME ET BUDGETS, 2004-2005 (point 5); BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 (point 6); FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 (point 7)

18. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5, 6 et 7.

A. Programme et budgets, 2004-2005 (point 5)

19. Les 28 et 29 avril, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets de l'exercice 2004-2005 (PBC.19/3).

20. Le 30 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme et les budgets de l'exercice 2004-2005*, présenté par le Président (PBC.19/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2003/3

Le Comité des programmes et des budgets, ayant examiné les recommandations du Directeur général, a recommandé au Conseil du développement industriel l'adoption du projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Adopte, en vue d’en saisir la Conférence générale pour examen et approbation, le programme et les budgets pour l’exercice biennal 2004-2005, tels que figurant dans le document IDB.27/3-PBC.19/3 et modifiés dans la présente décision;

b) Ayant examiné les ressources demandées au titre du budget ordinaire figurant dans le document IDB.27/3-PBC.19/3, recommande à la Conférence générale d’approuver les prévisions de dépenses d’un montant brut de 145 013 300 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 142 000 000 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 3 013 300 euros;

c) Recommande également à la Conférence générale d’approuver des prévisions de dépenses d’un montant brut total de 21 826 870 euros aux fins du budget opérationnel de l’exercice biennal 2004-2005, montant à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 21 512 370 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 314 500 euros, conformément aux dispositions du Règlement financier;

d) Note que le Secrétariat a donné l’assurance que l’exécution de la coopération technique sera préservée, tant pour ce qui est de la quantité que de la qualité;

e) Prie le Directeur général de mobiliser les fonds nécessaires, au moyen de contributions volontaires et avec l’assistance du groupe de travail sur les contributions volontaires, pour que la diminution du montant du budget ordinaire n’ait pas d’incidences préjudiciables sur l’exécution de la coopération technique;

f) Prie également le Directeur général de continuer de s’efforcer à réaliser des gains de productivité dans la mise en œuvre du programme et des budgets;

g) Recommande que la présente diminution du budget ne constitue pas un précédent pour l’établissement des budgets des exercices à venir.”

B. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l’exercice biennal 2004-2005 (point 6)

21. Les 28 et 29 avril, le Comité a examiné une note du Secrétariat relative au barème des quotes-parts pour l’exercice 2004-2005 (PBC.19/7 et Add.1).

22. Le 30 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l’exercice biennal 2004-2005*, présenté par le Président (PBC.19/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2003/4

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d’adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.27/7-PBC.19/7 et Add.1;

b) Recommande à la Conférence générale d’établir pour l’exercice biennal 2004-2005, en vertu de sa prérogative statutaire, un barème des quotes-parts fondé sur les résolutions 55/5 B à F et 57/4 B de l’Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte du nombre de Membres de l’ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d’acquitter une contribution pour l’année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l’Organisation des Nations Unies, tel qu’il s’applique à l’ONUDI;

c) Prie les États Membres de s’acquitter de leurs contributions pour l’exercice biennal 2004-2005, conformément à l’alinéa b) de l’article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l’année civile à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d’expiration dudit délai de 30 jours;

d) Demande aux États Membres et anciens États Membres qui ont des arriérés de s’acquitter de leurs obligations statutaires et de verser leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de versement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l’ONUDI.”

C. Fonds de roulement pour l’exercice biennal 2004-2005 (point 7)

23. Les 28 et 29 avril, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l’exercice biennal 2004-2005 (PBC.19/4).

24. Le 30 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005*, présenté par le Président (PBC.19/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2003/5

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.27/4-PBC.19/4;

b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice 2004-2005 restent les mêmes que pour l'exercice 2002-2003 (7 423 030 euros);

c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions pour 2003 ainsi que leurs arriérés de contribution de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

V. PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE (point 8)

25. Le 29 avril, le Comité était saisi d'un rapport du Directeur général sur le passage à un système fondé sur une monnaie unique (PBC.19/9).

26. Le 30 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *passage à un système fondé sur une monnaie unique*, présenté par le Président (PBC.19/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2003/6

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.27/9-PBC.19/9 sur le passage à un système fondé sur une monnaie

unique, en particulier en ce qui concerne l'établissement du rapport intérimaire sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

b) Note avec satisfaction les mesures prises par le Directeur général pour assurer le passage à l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du budget, le calcul des contributions, la comptabilité et la présentation des comptes;

c) Prie le Directeur général d'informer les États Membres de l'évolution de la situation, notamment à l'issue de la clôture des comptes de l'exercice biennal, ainsi que de la gestion parallèle des projets de coopération technique en dollars et en euros.”

VI. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 10)

27. Le 29 avril, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur les candidatures au poste de Commissaire aux comptes (PBC.19/5) ainsi qu'une note du Secrétariat sur le même sujet (PBC.19/CRP.2).

28. Le 30 avril, à la demande du Président, le Comité a pris note des informations communiquées sur le point 10 par le Directeur général et le Secrétariat.

VII. DATE DE LA VINGTIÈME SESSION (point 11)

29. Le 30 avril, le Comité était saisi d'un document de séance sur les dates réservées aux organes directeurs en 2004 (PBC.19/CRP.7). Après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingtième session, présenté par le Président (PBC.19/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2003/7

Le Comité des programmes et des budgets décide de tenir sa vingtième session les 8 et 9 septembre 2004.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT (point 12) ET CLÔTURE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION

30. Le 30 avril, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session (PBC.19/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

31. Le Comité a clos sa dix-neuvième session à 16 h 25 le 30 avril 2003.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA DIX-NEUVIÈME SESSION

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.19/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.19/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.19/2-IDB.27/2	3	Rapport annuel 2002
PBC.19/2/Add.1-IDB.27/2/Add.1	3	Rapport annuel 2002. Rapport sur l'exécution du programme. Liste des activités de coopération technique
PBC.19/3-IDB.27/3	5	Programme et budgets, 2004-2005. Propositions du Directeur général
PBC.19/4-IDB.27/4	7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005. Propositions du Directeur général
PBC.19/5-IDB.27/5	10	Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.19/6-IDB.27/6	3	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes: audit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice budgétaire 2002-2003
PBC.19/7-IDB.27/7	6	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2004-2005. Note du Secrétariat
PBC.19/7/Add.1-IDB.27/7/Add.1	6	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2004-2005. Note du Secrétariat. Additif
PBC.19/8-IDB.27/8	3	Rapport intérimaire sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003. Présenté par le Directeur général.
PBC.19/9-IDB.27/9	8	Passage à un système fondé sur une monnaie unique. Note du Secrétariat
PBC.19/10-IDB.27/10	4	Situation financière, y compris les arriérés de contribution. Rapport du Directeur général
Documents de séance		
PBC.19/CRP.1	2	List of documents (anglais seulement)
PBC.19/CRP.2	10	Candidatures for the appointment of an External Auditor. Note du Secrétariat.
PBC.19/CRP.3	9	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2002. Établi par le Secrétariat.
PBC.19/CRP.4	4	Financial situation of UNIDO. Note du Secrétariat.
PBC.19/CRP.5	4	Incentives and disincentives to encourage timely payment of assessed contributions. Note du Secrétariat.
PBC.19/CRP.6	3	Enhancement of decentralization, 2002-2003. Note du Secrétariat.
PBC.19/CRP.7	11	Dates reserved for the UNIDO governing bodies in 2004. Note du Secrétariat.
PBC.19/CRP.8	-	List of participants